CONDITIONS:

SIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra faire cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avises paraîtront en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Un carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les feront envoyer.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles restent au bureau de la poste.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Railroad pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis & vendredis à 7 heures du matin.

12 juin

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mercredis et vendredis à chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, ce qui veut dire qu'il partira de Covington par la voie du Mandeville les marchi, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.
WM. BAGLEY, président.

10 juin—☞

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

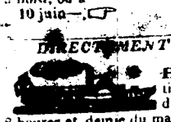

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

10 juin—☞

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

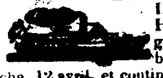

Le bâteau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits susnommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à

WELLS & BAGLEY,
Rue du Camp no. 47.

10 avril—☞

POUR CHARLESTON.

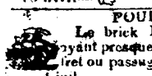

Le brick NEW CASTLE, capitaine Hall, ayant presque tout son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TIERNAN, CUDDY & Co.

4 juil

POUR MATANZAS.

Le brick français de première classe ORQUISE, capitaine C. Audrac, partira pour le dit port, dans peu de jours. Pour fret qui sera modéré, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN

25 juin

POUR LE HAVRE.

Le navire neuf RUTHELIA, capitaine Chase, ayant une partie de son chargement engagée, et partira sous peu. Pour fret de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. MAGER.

25 juin

A LOUER—Une agréable MAISON de la Pitié, faubourg Clouet, avec des appartements entiers.

A vendre—Une VACHE à lait, de première qualité. S'adresser au No. 75, rue de Chartres. 13 juin

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, nos 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux.

26 mai

A LOUER—La maison, dans la rangée Pitchard, rue des Remparts, près de l'encoignure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co.

26 mai rue Royale, No 117

A LOUER.

L'UNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à

Rev. W. Joe Solliès

20 mai

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle maison à 2 étages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On donnera à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y son.

Fs. PERRET & GARLY,
rue Toulouse, No. 59

12 avril—☞

Compagnie des Architectes du Sénat. Institution de la ville de la Nouvelle-Orléans.

LE Bureau de la dite institution est situé rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale, maison de M. P. Lambert. 11 juin

UN des Traducteurs de l'ABEILLE propose de faire des traductions d'Espagnol et d'Anglais en Français, et de Français en Anglais, sous des conditions raisonnables. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 mai

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien, 50 caisses do do Hochheimer; 20 caisses do do Geisenheimer; 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 2 do. Parasols et Parapluies; 1 do. Chapeaux de paille pour hommes à vendre chez CAZEAUX & BIJOTAT,
rue Royale, No. 103.

16 juin,

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des commandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils éxécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.
Acajou, Chêne de toutes qualités, Erable, œil d'oiseau, Bois de satin, Racine d'érable, Bois noirs, Rose, &c. Ebène, Orneau,

MARBRES.
Egyptien noir, &c. Gialla et antique. Oriental ou vert antique. Jaspé. Granite de Darby et du Potomac. Marbre blanc italien, de Sienne & Brocatella. Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement où on trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, vernis, &c. 21 mars

LE soussignés marchand tailleur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'établir son domicile rue d'Orléans, No. 37, ils confectionne au dernier goût, les amazones, (ou robes à cheval); il ose espérer que les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui seront satisfaites.

SAUVAGE,

P. S. Il confectionne aussi tous les effets pour cavaliers.

1 juillet—S,3ps

20,000 PIEDS de Planches, en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, à vendre par 28 juin BLANC & BRUGIER

12 DEMI-BLS. Jus de Citrons frais à vendre par famille, gallon, ou damejeanne. S'adresser à

2 juillet WM. SMITH, 85, rue de la Douane.

J. R PUTNAM, *DENTISTE.*

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupé par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui dés rent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui-même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services en les durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov

50 BALLES de Mousse, en magasin et à vendre par J. RANDOLPH & BROTHER.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 25 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Wilkinson, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Lacourse, rue Estelle, entre les rues Suzette et des Magasins, désigné par les No. 6, de l'ilet No. 52, ayant 60 pieds de face à la rue Estelle, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Un tiers payable en tout août prochain, et la balance en 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 29 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Joseph Pierre Lecler, savoir:

MARIE, négresse, âgée de 28 ans.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

24 juin

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 26 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marguerite Cabaret, veuve Lecler, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé au faubourg Lacourse, dans Pilot No. 79, borné par les rues des Naiades, Euterpe, Apollon et Terpsychore; le dit terrain mesurant en pieds anglais 69 pieds de face à la rue Terpsichore, à prendre à 120 pieds français de distance de l'encoignure de la rue des Naiades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur avec une maison en bois, contenant deux chambres, une galerie et deux cabinets.

Conditions de la vente: 6, 12 et 15 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N.B. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 juin

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 17 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Richmond, orphelin âgé d'environ 2 ans.
2° Jane, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans, sujette aux crises.
3° Washington, nègre âgé d'environ 25 ans.
4° Jerry, nègre âgé d'environ 40 ans.
5° Milo, nègre âgé d'environ 22 ans.

Conditions de la vente: Un dixième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 13 j

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 7 août, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Séchal D'Audenon, décédée veuve Francisco Bouligny, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Alexander, mulâtre âgé d'environ 30 ans, cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Les dits billets seront divisés par coupons. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 5 août 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Rub, les propriété foncières ci-après décrites; savoir:

1o. Un terrain situé au faubourg Delord, désigné par le No. 33, ayant (mesure française) 51 pieds de face à la rue Hercule sur pieds de profondeur, lequel terrain sera vendu divisément, conformément à un plan qui sera exhibé à la

2o. Un lot contenant 12 terrains, situé à Milneburgh; sur le lac Pontchartrain, le dit lot désigné par le No. 77, sur un plan dressé le 16 mai 1831, par Louis Brangier, arpenteur général de cet état, et ayant (mesure française) 300 pieds de face à la rue des Chevremils, 300 pieds de face à la rue des Sapins, 290 pieds de face à la rue Merico et 290 pieds de face à l'Avenue d'Edinbourgh.

3o. Deux terrains situés derrière le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désignés sur le plan du dit faubourg par les Nos. 30 et 31, ayant chacun 58 pieds 6 pouces de face à la rue Carroll sur 116 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Le terrain du faubourg Delord, payable moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit; les 2 terrains au faubourg Lafayette, moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et l'ilet à Milneburgh, payable comptant. Les billets devant être fournis pour les terrains du faubourg Delord et Lafayette, seront endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

3 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Register des Testaments—Mardi, 22 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Juan Rodriguez, les esclaves suivants, savoir:

Geneviève, négresse âgée de 56 ans, borgne.
George, nègre âgé de 55 ans, borgne.
Francis, nègre âgé de 17 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

Vente par le Register des Testaments.—Samedi, 19 Juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Tugiasco, h. c. l. les esclaves suivans, savoir:

Félicie, négresse âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Catherine, négresse âgée d'environ 15 ans, s'étant absentée plusieurs fois.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 juillet

CAFE, &c.—350 sacs café de première qualité, 250 caisses sucre blanc, 800 milliers cigarres assortis, dernièrement reçu et à vendre par

7 juillet J. PRATS & FILS.

CONFITURES DE LA HAVANE.—Le soussigné reçoit en ce moment, et a en magasin un assortiment choisi de confitures fraîches de la Havane, en jarres et bien préparées, consistant en: limons, oranges, gingembre, ananas, hicaques, citrons, tamarins, et gelée de goiave. On fournira aux détaillants la quantité qu'ils désireront, au plus bas prix d'importation, il sera loisible d'acheter par bocal ou par demi douzaine. S'adresser à

3 juillet WM SMITH, 85 rue de la Douane.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner. Qu'il soit connu que *Sampson Blossman*, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. DUPLESSIS, register des testaments, dans et pour la paroisse et cité de la Nouvelle-Orléans et ex-officio greffier de la Cour des Preuves dans et pour ladite ville et paroisse pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé: "un acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit Sampson Blossman est devenu acquéreur des propriétés ci-après décrites, vendues par moi le cinquième jour de mai dernier, d'après un ordre de cette Cour à la date du 26me. jour de mars dernier dans la succession de Nicholas Fortin, comme propriété appartenant à la dite succession et lequel ordre de vente fut rendue sur la demande de la veuve et des héritiers du dit N. Fortin.

DESCRIPTION DES PROPRIETES.

Dix-huit lots de terre situés dans le faubourg Pontchartrain et désignés par les numéros, quatre vingt onze, quatre vingt douze, quatre vingt treize, quatre vingt quatorze, quatre vingt quinze, quatre vingt seize, quatre vingt dix sept, quatre vingt dix huit, quatre vingt dix neuf, cent, cent un, cent deux, cent trois, cent quatre, cent cinq, cent quarante neuf; cent cinquante et cent cinquante un; d'après un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, daté le 4 mai 1834 et annexé à un acte passé par devant Hugues Pédesclaux, esq. not. pub. le 13 mai 1834, les dits lots ayant (mesure française) les dimensions suivantes, savoir: ces lots numérotés 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104 et 105, mesurant chacun soixante pieds de face à la rue des Florides et à la rue Maurepas, sur cent cinquante pieds de profondeur d'une rue à l'autre.

Les lots numéros 91, 97, 98 et 105, formant chacun encoignure.

Et les lots numéros 149, 150 et 151 mesurant chacun soixante pieds de face à la rue Maurepas sur cent cinquante pieds de profondeur.

Le prix de la vente fait connu il est dit ci dessus au dit Sampson Blossman est de $980, payable un cinquième comptant, et la balance à un, deux et trois ans, du jour de la vente, savoir: du 5 mai 1834.

A ces causes, toutes personnes qui ont, ou pourraient avoir quelques réclamations aux propriétés ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret du jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, Pavis ou le terme et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes, citées d'avoir à dédire, dans trente jours à dater de la publication de ces présent avis, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites, ne seraient pas confirmées et homologuées comme le demande le dit acquéreur.

4 juillet W F C DUPLESSIS, rég.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Succession de Juan Rodriguez.

IL sera vendu, le lundi 21 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

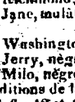

Un Lot de Terre, avec les édifices qui s'y trouvent situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 55 pieds de face, sur 40 arpents de profondeur.

Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque. 20 juin—6,2ps

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 26 Juin 1834, il sera vendu, le Lundi 28 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes, appartenant à Etienne Degruy, savoir:

L'ISLE connue sous le nom de *Grande Terre*, (la portion vendue aux Etats-Unis exceptée) située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en sucrerie, avec toutes les bâtisses qui existent dessus, la machine à vapeur, la récolte consistant en cannes et coton, quelques moutons, 9 chevaux, 13 mulets, 10 paires de bœufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, les instruments aratoires, quelques meubles de maison, deux chalans et une pirogue.

Plus—40 ESCLAVES, nommés Billy Linton, âgé de 35 ans; Volsey, de 28; Jack Harding, de 30; Nelson, de 28; Gouverneur, de 47; Sam, de 47; Jack Hall, de 57; Steven, de 44; Bolen, de 28; Henry, de 34; Samlet, de 40; Eden, de 54; Peter, de 20; Plaisance, de 18; Marie, de 19; Bislinda, de 36; Louise, de 14; Betsy Harding, de 38, Silly, de 20; Hester, de 40; Jeby, de—, Agis, de 36, Sarrah, de 24; Sally, de 40; Joe, de 11; Relf, de 9; Medor, de 5; Ben. de 5; Edmond de 5; Christophe, de 3; Henriette âgée de quelques mois; Paul, de 3 Juillet, de 2 ans; Victoire, de 8 ans; Fanny, de 7; Rachel, de 6; Jane, de quelques mois; Suzanne, de 7; Manesa, de quelques mois; et Nelly, de 2 ans.

Ceux désireux d'acheter, sont invités à aller examiner par eux mêmes.

Conditions:—L'habitation, ses dépendances et les esclaves seront vendus en un seul lot, payable comme suit, savoir: $7825 comptant, et le reste un tiers le 1er. Mars 1836 et un tiers le 1er. Mars 1837. L'acquéreur fournira des billets endossés à la satisfaction de la direction de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

COUR DE PAROISSE—No. 7394—Dans l'affaire de Ph. Philippe et ses créanciers. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu vendredi, 18 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse,

Une mulâtresse américaine, nommée ELSY, cuisinière âgée d'environ 50 ans.

Trois Terrains situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet 97.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront à l'étude de Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

Dans l'affaire de E. L. Bernard et autres vs. Victor Souza jr. pour une cession forcée, de ses biens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, vendredi, 18 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse,

Betsey, mulatresse âgée d'environ 24 ans, cuisinière et blanchisseuse.

Soury, négresse âgée de 33 ans, cuisinière, blanchisseuse et couturière.

Conditions: La mulâtresse se vendra au comptant, et la négresse Souri, à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Theodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 14 juin

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de John C. Wallace.

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, et et pour ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 novembre 1833, il sera vendu à l'encan, le vendredi, 25 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Douglass, nègre appartenant à la succession de John C. Wallace.

Conditions: 4 mois de crédit, en un billet endossé et hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 29 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 21 juin courant, les esclaves ci-après désignés, abandonnés par Jean Agaisse à ses créanciers,

Le nègre Billy, la négresse Suzanna et ses deux enfans, Domingue et Melia, la négresse Henriet et son fils Congolin; la négresse Nancy; la négresse Maria.

Plus—6 actions de la compagnie du carré de la ville.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 25 juin

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la Baie de Pascagoula.

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huîtres en abondance, la communication faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au-dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUPOUR. 20 juin

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,

Au magasin de Graines de Jardinage de

WILLIAM SMITH,

Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a fait des arrangemens avec des cultivateurs, pour lui fournir un ample et complet approvisionnement de Graines de Jardinage très fraiches, qui lui lui seront expédiées aussitôt leur maturité, savoir, en tout août et dans le milieu de septembre.

En attendant, le soussigné a en main des graines, betteraves, carrottes, choux, radis, navets &c. Ainsi, des pois précoces et autres. S'adresser comme de coutume à

3 juillet Wm. SMITH.

DESBRUNE, mécanicien, tourneur sur tous métaux a fait des lamnoirs et des découpoirs, des presse, pour imprimeries, des timbres secs pour maisons de Banque, notaires &c. fait tours à l'air et à pointe, ainsi que toutes sortes d'outils pour orfèvres & bijoutiers. Il tourne aussi des cachets pour graveurs; et enfin se charge de réparer les pompes à incendie et autres, et de tout ce qui a rapport à son art.

Il demeure rue Ste. Anne, No. 64, entre Condé et Royale. 24 juin—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.—*A tous ceux que cela peut concerner, salut.*—Attendu que le 5 de Mai 1834, le shérif de la paroisse d'Orléans a ordre et vente, en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par la Cour de Paroisse, et pour la dite paroisse, dans la cause de *Dittie Dreux* contre *John Green*, portant le No. 7,277 sur les livres de ladite Cour, un certain ilet, situé dans le faubourg Annonciation, audessus de Carrollie, désigné sous le No. 18 sur le plan dudit faubourg fait par B. Lafon, le quinze de Mai 1807, dont copie certifiée est déposée en l'étude de Mr. L. T. Caire, not. pub. de cette ville, et attendu que le jour de la vente, le dit ilet a été adjugé à la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, plus haut et dernier enchérisseur, pour la somme de quarante mille piastres, les présentes sont à l'effet de prévenir tous ceux qui prétendraient établir des titres à la dite propriété, par suite d'informalité dans l'ordre ou le jugement de ladite Cour, en en vertu duquel la vente a eu lieu, pour cause d'irrégularité, ou d'illégalité dans l'évaluation ou la manière dont il y a été procédé, et pour cause d'autre informalité quelconque, d'avoir à réduire dans trente jours à dater du 30 Juin 1834, les raisons pour lesquelles dite vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Par ordre de Monsieur.

Bureau du Greffier, 30 Juin 1834.

30 juin—12 2ps P. A. GUYOL, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 7582—*James Huddleston contre ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que une assemblée ait lieu le lundi 21 de juillet prochain, en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétionnaire; et que C. Rosélius soit nommé pour représenter les créanciers absents, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, le 14 juin 1834.

17 juin—9,2ps A. PITOT, greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7586.—*Emilie Downing vs. ses créanciers*, pour un attornoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu le samedi, 26 juillet prochain, à l'étude de Théodore Seghers, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et sa propriété seront suspendues. G. Morgan est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de cette cour.

13 juin de l'an de notre seigneur 1834.

27 juin—2ps P. LEBLANC, Député Greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 3 juillet 1834—No. 7601—*Dans l'affaire de John Pendergast* contre *ses créanciers*—Sur motion de M. P. Soulé, avocat de J. F. E. Livaudais, syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que toutes personnes intéressées déduisent, le mercredi, 16 du courant, toutes les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait homologué et les fonds répartis en conséquence. Extrait des minutes.

Bureau du greffier, 3 juillet 1834.

4 juil—3 F BUISSON, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 7625—William G. Burges *contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. F. Grima, notaire public, le lundi, 4 août prochain, afin d'y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Que P. F. Smith soit nommé pour representer les créanciers absents.

Par ordre de la cour,

Bureau du greffier, 2 juillet, 1834.

3 juillet—12 2ps F. BUISSON, Dep. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Barthélemy Chauvin Delery *contre ses créanciers*—La cession des biens du pétionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude d'Olive de Armas, notaire public, le 4 août prochain, à 10 heures A. M. pour objet mentionné dans la pétition, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 1er. juin de l'année de notre seigneur 1834.

2 juil—8,2ps P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Samedi, 5 juillet 1834—Dans l'affaire de Jean Armstrong *contre ses créanciers*—Sur motion de M. W. Hoffman, avocat pour le pétitionnaire, il est ordonné par la cour que les créanciers et tous les autres intéressés déduisent leur raison le lundi, 21 du courant, ou auparavant, pourquoi les procédés des créanciers, faits pardevant le notaire public, et enrégistrés dans ce cas le 3 du courant, ne seraient pas homologués et confirmés conformément à la loi.

Extrait des minutes,

7 juin—4 (signé) Jno. L. LEWIS, greffier.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES;
DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGEE par MME. & MLLE. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-à-vis celle de Mr. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin, $250 par an.
Do. sans musique ni dessin, 200 do.
Demi-pensionnaires, musiq. ou dessin, 200 do.
Do. sans musique ni dessin, 150 do.
Externes, musique ou dessin, 144 do.
Do. sans musique ou dessin, 84 do.
Elèves apprenant que la musique, 84 do.
Blanchissage [pour les pensionnaires] 30 do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la tapisserie, &c.

Mme. GRANET se charge de la première classe de français.

LE COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et ex-proviseur du collége Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires, $200 par an
Demi-pensionnaires, 150 do.
Externes, [y compris les classiques] 100 do.
Do. [sans les classiques] 60 do.
Blanchissage [pour les pensionnaires] 20 do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français; de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et toute sorte d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 moustiquaires, 2 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 4 pes. de draps, 2 taies d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. 27 mars

EN débarquement du navire l'Anne Louise de Bord